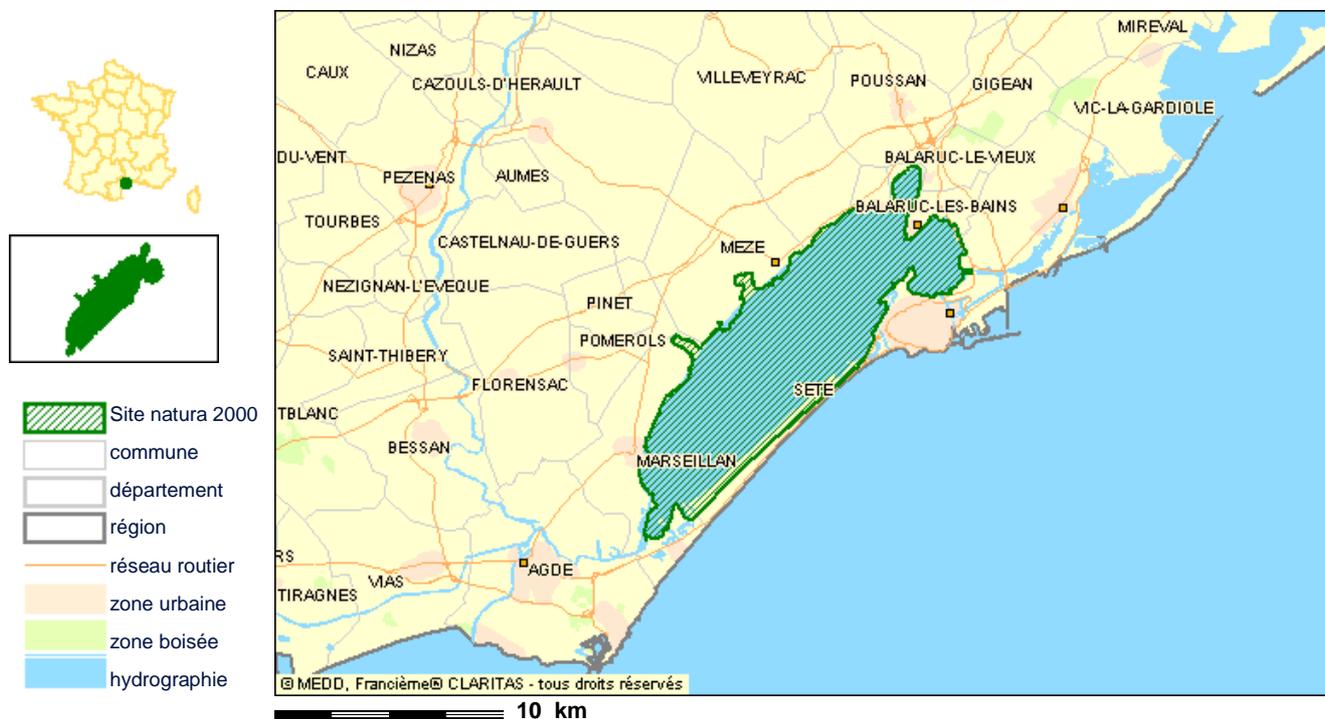


FICHE SITE FR 912018

ETANG DE THAU ET LIDO DE SETE A AGDE



Dimensions de la carte :

Largeur : 45 km

Hauteur : 29 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

Appellation :

ETANG DE THAU ET LIDO DE SETE A AGDE

Statut :

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Code :

FR912018

LOCALISATION

Région :

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Département :

Hérault

Superficie :

7770 ha

Altitude maximale :

4 m

Région biogéographique :

Méditerranéenne

La surface de ce site intersecte la proposition de Site d'Importance Communautaire suivante :
FR9101411 HERBIERS DE L'ETANG DE THAU

VIE DU SITE

Mise à jour des données :

Vie du site :

Date de classement comme ZPS : 03/2006

DESCRIPTION DU SITE

Les salins ainsi que les zones humides du nord de l'étang sont des sites d'accueil et de repos pour une avifaune migratrice et nicheuse particulièrement riche ; l'étang est d'ailleurs un site classé d'importance internationale en ce qui concerne le Flamant rose, c'est également une zone d'hivernage pour le Grèbe à cou noir. Parmi les nombreux oiseaux fréquentant les salins on note également la présence d'une colonie de Sterne naine. Les milieux de lagunes et de salins sont par ailleurs favorables à la Mouette mélanocéphale. Le Pipit rousseline peut s'observer quant à lui dans les steppes à salicornes.

Ce site comprend l'étang de Thau en lui-même ainsi qu'une partie du cordon dunaire qui le sépare de la mer Méditerranée. L'étang de Thau est compris dans le chapelet des lagunes qui bordent le littoral languedocien ; par ses dimensions (19.5 km dans sa plus grande longueur, qui fait de lui le plus grand des étangs languedociens) et la diversité des milieux qu'il présente (sansouire, près humide, marais salants, boisement, étendue d'eau saumâtre, vasière, roselière, herbiers), il est une zone d'intérêt majeur d'un point de vue écologique, faunistique et floristique. L'étang est en communication avec la mer par l'intermédiaire de deux graus (grau de Pisses-Saumes et canal des Quilles). L'essentiel des échanges avec la mer se fait au nord-est par l'intermédiaire des canaux du port de Sète. Par ailleurs, le site renferme des salins. Ce sont des anciens marais salants abandonnés compartimentés de nombreux petits casiers et ceinturés par des canaux et roubines. Les buttes des tables salantes sont des lieux privilégiés pour la nidification des larolimicoles.

COMPOSITION DU SITE

- | | |
|---|------|
| • Mer, Bras de Mer | 75 % |
| • Marais salants, Prés salés, Steppes salées | 15 % |
| • Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) | 10 % |

ESPECES VEGETALES ET ANIMALES PRESENTES

Oiseaux

Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Goéland d'Audouin (<i>Larus audouinii</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Hivernage.
Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Reproduction.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Reproduction.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽³⁾	Reproduction.

⁽³⁾ *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission Européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.